

DISCOURS DU BUDGET 2014

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous entretenir sur les principales composantes du budget d'opérations de la Municipalité de Saint-Adelphe.

Je tracerai donc un bilan des diverses réalisations effectuées au cours de l'année 2014, accompagné de données financières, du rapport du vérificateur et des orientations générales du prochain budget.

DONNÉES GÉNÉRALES :

Selon les données recueillies dans le répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la population de St-Adelphe s'établit à 958 citoyens et citoyennes en 2014. La Municipalité de la Paroisse de Saint-Adelphe a été fondée en 1891.

Le nombre d'unités d'évaluations inscrites au sommaire du rôle d'évaluation foncière au 8 octobre 2014 s'élevait à 985. Le nombre total de logements résidentiels s'établissait à 577. On y comptait 21 commerces, incluant des services de transport et des services publics et 4 industries manufacturières.

L'évaluation imposable de notre municipalité (terrains, bâtiments) se chiffrait à 99 818 500 le 8 octobre 2014, les valeurs non imposables se chiffraient à 4 785 800, pour des valeurs totales qui s'établissent à 104 604 300.

L'année 2014 marque un deuxième exercice financier pour le rôle triennal.

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 octobre 2014, les permis de tous types émis représentaient une valeur approximative déclarée de 1 473 300 \$. Sur ce nombre, il y a eu deux demandes de permis pour la construction de nouvelles résidences.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013 :

Voici le rapport du vérificateur sur les états financiers se terminant le 31 décembre 2013. Cette vérification a été assurée par la Firme Desaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013.

RECETTES

Taxes	1 061 163
Paiement tenant lieu de taxes	5 616
Transferts	459 719
Services rendus	-----
Autres revenus	87 946

DÉPENSES

Administration générale	345 754
Sécurité publique	287 344
Transport	384 536
Hygiène du milieu	311 005
Santé-Bien-être OMH	2 114
Aménagement, urba	65 082
Loisirs culture	53 210
Frais de financement	41 950

TOTAL RECETTES 1 614 444 TOTAL DÉPENSES 1 490 995

Excédent (déficit) de l'exercice 138 278
Moins : revenus d'investissement (136 790) (*taxe d'accise, FAIC, M.R.C.*)

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales: 1 488

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations	237 799
Financement à long terme des activités de fonctionnement	
Remboursement de la dette à long terme	(129 407) (<i>capital dette</i>)
Affectations	
Activités d'investissement	(95 552) (<i>Investissements</i>)
Excédent (déficit) accumulé	(257 363) (<i>camion incendie</i>)
Autres éléments de conciliation	327 925 (<i>équipements fournis à la Régie des incendies</i>)
	<u>83 402</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 84 890

Surplus accumulé au 31/12/2013 136 419

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2014

Taux de taxes 2014 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,48 ¢
Taxe Sûreté du Québec :	0,086 ¢
Taxe voirie locale :	0,19 ¢
Taxe aqueduc infrastructure règl. 2000-201	0,034 ¢
Tarif d'entretien eau	49,73 \$ par unité
Tarif dette aqueduc règl. 2000-201:	243,67 \$ par unité
Tarif dette égout règl. 2000-201	197,97 \$ par unité
Tarif dette assainissement règl. 96-161:	81,60 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	67,07 \$ par unité
Tarif résidentiel vidange 157 \$ et récupération 56,88\$	213,88 \$ par unité

Tarif vidange chalet	145,75 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	82,50 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	41,25 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	0,20 ¢ par gallon suppl.
Tarif vidange et récupération commercial et industriel :	

Catégorie 1 : 235,83 \$ par unité (178,95 \$ ordures et 56,88 \$ récupération)
- Bureau ou place d'affaires; - Salon de coiffure; - Garderie

Catégorie 2: 265,83 \$ par unité (208,95 \$ ordures et 56,88 \$ récupération)
- Denturologiste; - Résidences pour personnes âgées; - Salon funéraire;
- Caisse populaire; - Entrepôt; - Casse-croûte.

Catégorie 3: 315,83 \$ par unité (258,95 \$ ordures et 56,88 \$ récupération)
- Garage commercial; - Industries avec bac de 360 litres; - Hôtel bar licencié; - Fermes

Catégorie 4 (container): 365,83 \$ par unité (308,95 \$ ordures et 56,88 \$ récupération)
- Salle de quilles; - Couvoir; - Restaurant)

Catégorie 5 (container) 615,83 \$ par unité (558,95 \$ ordures et 56,88 \$ récupération)
- Épicerie; - Industrie avec container

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des membres du conseil de la municipalité en 2014 :

Maire : salaire mensuel 665,23 \$; allocation mensuelle non imposable 332,61 \$.

Conseillers/ère: salaire mensuel 221,74 \$; allocation mensuelle non imposable: 110,87 \$.

Notons que les rémunérations sont imposables à 66 2/3 %.

Voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ en 2014, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec.

CONTRACTANT	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
Services Cité propre	54 000 \$	enlèvement transport ordures
Transport Michel Roberge	124 900 \$	(624 500\$ chemin hiver saisons 2011-12 à 2015-16)
M.R.C. de Mékinac	49 600 \$	enfouissement ordures à la RGMRM
Les Constructions TRD inc.	28 525 \$	(modules skate park)

Voici une liste de contrats ou des achats importants conclus depuis le 1^{er} novembre 2013

CONTRACTANT	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
Cossette & Lafontaine	3 745 \$	Réfection ponceau Rang Sud-Est
Savignac Réfrigération	11 550 \$	Airs climatisés locaux hôtel de ville
P.G. Solutions	4 480 \$	service des logiciels municipaux
Desaulniers Gélinas Lanouette	10 720 \$	Vérification livres, reddition comptes Min. Transports, taxe sur essence et TECQ
Pierre Buisson	10 670 \$	Tonte terrains 6 950\$; fleurs 3 720\$
Pierre Buisson	15 000 \$	Entretien des locaux de l'hôtel de ville
Daniel Durocher électricien	18 517 \$	Entretien luminaires, électricité, entrée électrique
Robert Pronovost	2 634 \$	Fauchage, débroussaillage
C.T.A.M.	2 478 \$	Transport adapté
Groupe Qualitas inc.	9 250 \$	Étude géotechnique (abri sur patinoire)
Marcel Guimond & Fils	18 975 \$	Abat-poussière, skate park
Entreprises Crête	18 755 \$	Matériel granulaire
Centre Jardin Luc Gravel	2 621 \$	Préparation et fourniture des fleurs
Excavations Jovanex	5 978 \$	Raccordement eau, égout (301 Sud-Est)
Del Multi Constructions	13 000 \$	rénovations maison des jeunes, soc. d'histoire
Del Multi Constructions	12 616 \$	rénovations bibliothèque
Jambette	2 075 \$	Bancs et supports à vélos
Construction ReMike	6 266 \$	Travaux de peinture locaux hôtel de ville
Tapis Gagnon	10 046 \$	Revêtement de planchers locaux hôtel de ville
Sévigny	5 035 \$	Époxy hall d'entrée
Martial Gauthier Ébéniste	2 677 \$	Armoires (maison des jeunes)
Vitrieres Fournier	2 425 \$	Portes commerciales (biblio, salle du conseil)
Avivia	3 388 \$	Ameublement bibliothèque
Classement Luc Beaudoin	4 755 \$	Rayonnage bibliothèque
SCP Automation	2 850 \$	Programmation, équipements station pompage
Wolseley	3 958 \$	Pièces d'aqueduc
Emco	3 945 \$	Pièces d'aqueduc
Machineries Roberge	2 200 \$	Accessoires skate park
Groupe Ultima inc	23 197 \$	Assurances générales
Groupe Harnois	6 248 \$	(Chauffage hôtel de ville, caserne)
Aciers GM	3 657 \$	Ponceaux
COOP Univert	19 210 \$	Achat en général
Clôtures Nod-Sud	4 995 \$	Clôture skate park

BILAN DES RÉALISATIONS EN 2014 ET IMPLICATIONS FINANCIÈRES :

VOIRIE MUNICIPALE :

Au niveau de la voirie, nous avons procédé à des travaux de pavage d'asphalte pour un montant de 11 670 \$ versé à Lebel Asphalte.

La Municipalité a procédé au changement d'un ponceau dans le rang Sud-Est au montant de 3 745\$

L'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier était accordé à la Cie Marcel Guimond & Fils au coût de 13 125 \$.

Un marquage de la chaussée pour du lignage de rue a été effectué au cours de l'été par la Cie Lignco Sigma pour un montant de : 3 385 \$.

La saison 2014-2015, représente la quatrième année d'un contrat de 5 ans accordé à Transport Michel Roberge inc. Il assure le déneigement et l'entretien hivernal des rues et des chemins dans la municipalité pour un montant annuel de 124 900 \$.

Le contrat de balayage des rues était confié à H.P. Terrassement au coût de 878 \$. Le coût pour le nettoyage des regards d'égouts pluviaux par la Cie Sanimont s'élevait à 1 666 \$.

C'est en partie avec la subvention attribuée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal que nous avons pu effectuer les travaux susmentionnés.

Suite à des demandes présentées par des propriétaires de chemins privés, pour les aider à défrayer les coûts d'entretien et de déneigement de leur rue, la municipalité adoptait en 2012 une Politique visant à permettre aux associations ou regroupements de se prévaloir des dispositions de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, de façon à leur accorder une aide financière pour l'entretien de leurs chemins privés.

DIFFÉRENTS ACHATS ET SERVICES

SERVICES AXÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2014 (contrats de services)

En 2014, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, sous la compétence de la M.R.C. de Mékinac, est mandataire pour notre municipalité de la gestion des contrats pour la collecte et le transport de la récupération, soit 26 621 \$; s'ajoutent à cela la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles : 49,600 \$ au budget; le transport et le traitement des boues de fosses septiques 24 320 \$.

Une subvention de 3 245 \$ a été obtenue auprès de Éco Entreprises Québec dans le cadre du Programme La Table pour la récupération hors foyer, qui permettait l'achat de 6 équipements visant à récupérer le plastique, le verre, le métal, le papier et le carton à l'intérieur des locaux de l'hôtel de ville et dans le parc municipal. La municipalité déboursait sa part au montant de 1 390 \$ représentant 30% des coûts pour cet achat.

La quote-part 2014 pour le service de la Sûreté du Québec était établie à 84 267 \$.

La municipalité a donné son appui financier à la CAPSA pour la continuation du corridor boisé du 2^e Ruisseau Noir (versement de 1 750 \$ par année pour les années 2014 et 2015).

Des travaux de recouvrement en asphalte et de raccordement à l'aqueduc et de branchement à l'égout sanitaire municipal d'une résidence sise au 301, rang Sud-Est, ont été réalisés par Les Excavations Jovanex au montant de 22 289 \$, suite aux recommandations et aux exigences de mise aux normes du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en ce qui a trait aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

SERVICES AXÉS SUR LA PERSONNE (*protection incendie, 1ers répondants, bâtisses, etc.*)

La municipalité est heureuse de contribuer à la formation de ses employés (pompiers, premiers répondants, employés municipaux et de bureau) qui suivent des cours leur permettant d'améliorer leurs compétences dans l'exercice de leurs fonctions.

Le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité adhère officiellement à la Régie des incendies du Centre Mékinac. La quote-part versée en 2014 par notre municipalité était de 66 447 \$ pour faire partie de cette régie.

Trois administrateurs, membres du conseil municipal local, siègent sur cette régie : il s'agit de M. Paul Labranche maire, ainsi que de Messieurs les conseillers Léon Gagnon et Mario Montambault. Suite à cette adhésion, pour Saint-Adelphe, M. Steve Delisle était nommé capitaine et M. Guy Douville lieutenant de caserne.

Notre Municipalité s'est jointe au Syndicat des travailleurs des Postes pour demander au gouvernement d'annuler les changements aux services annoncés par Postes Canada et d'envisager plutôt des nouvelles façons d'accroître les services et les revenus.

La Municipalité acceptait le renouvellement d'assurance collective pour la période d'octobre 2014 à septembre 2015, avec les municipalités de la Mauricie (soit les M.R.C. de Mékinac, des Chenaux et de Maskinongé).

La Municipalité renouvelait cette année, au coût de 150 \$, son entente avec la Croix-Rouge, division Québec, qui offre une gamme de services utiles en cas de sinistres. Elle mettait également à jour son plan de protection civile et préparait au cours du mois d'octobre, des ententes mutuelles avec la Municipalité de Ste-Thècle, la M.R.C. de Mékinac et la Commission scolaire de l'Énergie pour l'utilisation de part et d'autres, de locaux en situation d'urgence. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de coopération de leur part.

Au cours de l'année 2013, la Municipalité obtenait une subvention de 35 964 \$ de la MRC de Mékinac (Pacte rural enveloppe globale) pour la rénovation de ses locaux communautaires (biblio, maison des jeunes et société d'histoire). De plus, un montant de 25 000 \$ était accordé par le Pacte rural pour un parc de planches à roulettes. En février 2014, le Ministère des Affaires municipales du Québec, par le biais du Programme Fonds conjoncturel, nous annonçait une aide financière de 19 300\$, venant

ainsi compléter le budget nécessaire à la réalisation de ce projet (rénovation des locaux du centre communautaire).

En lien avec ces projets subventionnés par le Pacte rural, la municipalité présentait un projet dans le cadre du Programme FAIC (Fonds de l'amélioration de l'infrastructure communautaire) de Développement économique du Canada. Les critères d'admissibilité à ce programme correspondaient à notre demande d'aménagement de trois locaux communautaires et à la réalisation du parc de planches à roulettes. Une subvention au montant de 73 079 \$ était accordée à la réalisation des projets précités. Ces travaux d'envergure ont été finalisés en 2014.

Les travaux de rénovations dans le local de la Maison des jeunes, de la Société d'histoire et de la Bibliothèque municipale ont été réalisés suite à l'acceptation des soumissions de Del-Multi Construction au coût total de 23 833 \$. À ce montant s'ajoutent l'achat d'ameublements et de matériaux, de revêtement de planchers, d'appareils d'air climatisé et l'engagement de professionnels, électricité (entrée électrique 400 ampères, etc.).

En novembre 2013, notre municipalité félicitait l'équipe du St-Adelforce pour le prix *Coup de Cœur des municipalités*, qui lui était décerné dans le cadre du Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce Mékinac,

Au cours de l'année 2014, la Municipalité était heureuse, de féliciter mesdames Line Lapointe, Johane Germain et Mélanie Thiffeault finalistes au Prix Gala Mauriciennes d'influence; de féliciter l'entreprise Ferme L. & J. Gagnon famille de producteurs avicoles dirigée par 3 générations qui a obtenu la 3^e Place du prix panquébécois en gestion des ressources humaines et enfin, de reconnaître le travail de Odette Viau, Jeannine Fraser, Jeanne-D'Arc Perron, Guylaine Cossette et Claudia Lévasseur au Gala des bénévoles de Mékinac.

Pour procurer à sa population un service de transport adapté, la Municipalité fait partie de la Corporation de transport adapté de Mékinac dont la cotisation était fixée à 2 478 \$ au cours de la présente année.

Considérant l'importance accordée aux familles, la municipalité adoptait en décembre 2010, sa politique familiale au niveau local. Plusieurs améliorations ont été réalisées dans notre municipalité afin d'améliorer les services et la qualité de vie de chacun et chacune telles que :

La construction d'un cabanon-resto au terrain de balle, l'achat de modules récréatifs pour les tout-petits au Parc J.-M.-A.-Gouin, l'installation de jeux d'eau, de luminaires, de bancs et d'un service de toilettes et de buvettes, d'un abri multi-fonctionnel pour la pétanque et jeux de fer, en collaboration avec la FADOQ St-Adelphe; l'aménagement d'un skate park et la rénovation du local de la Maison des jeunes.

Une entente de location débutée en 2011, sur une période de 10 ans, a été conclue avec Barrett XPlore inc. pour l'installation d'une mini-tour de communication sur le réservoir d'eau potable, dans le but d'offrir le service Internet à large bande sans fil. Barrett Xplore Inc. a payé les frais d'installation et s'est engagé à rembourser à chaque mois, à la municipalité, un montant de 450 \$ représentant les coûts de consommation électrique et une compensation mensuelle de frais, avec toutes taxes applicables.

SERVICES DES LOISIRS, CULTURE, IMPLICATIONS SOCIALES ET AUTRES

Fière de contribuer à l'avancement de la culture, d'encourager la participation de tous à de saines habitudes de vie et d'être solidaire des institutions, la municipalité contribue financièrement à l'O.M.H. (5 423 \$ quote-part 10%); au Centre des loisirs et au C.I.L. 11500\$; à la Bibliothèque (affiliation au CRSBP 5 635 \$); achat de livres, salaire, abonnement à des revues et mises à jour de l'informatique (6 500 \$); à la M.R.C. Mékinac et au C.L.D. de Mékinac 58 395 \$ (quote-part, service d'évaluation, services d'ingénierie, administration, culture, développement et aménagement du territoire, etc.).

La municipalité appuie également les organismes et associations locales et régionales par des dons, des commandites, des frais de publicité, pour leur permettre de mener à bien les projets sociaux qu'ils soutiennent dans notre communauté: un montant total de 3 778 \$ leur a été accordé.

Parmi les autres organismes, on compte : CAPSA; C.A.B.M., Société d'histoire St-Adelphe, Fondation CSSS Énergie, Fabrique St-Adelphe; Fête nationale, FADOQ, Opération Nez rouge, Appartenance Mauricie, Femmes de Mékinac, Maison des Familles, Club de patinage artistique, Corps de cadets, Société canadienne du Cancer, etc... De plus, un montant de 5 000 \$ a été octroyé au St-Adelforce sous forme de commandite et de publicité.

En 2014, la municipalité a accordé son appui à la FADOQ locale dans son projet d'installation d'un rideau et d'une toile sur deux côtés de l'abri multifonctionnel, elle s'est engagée à y investir une contribution de 1 400 \$ répartie sur 2 ans (500 \$ en 2014 et 900 \$ en 2015.)

Un projet d'ensemencement d'ombles de fontaines dans la Batiscan était réalisé pour souligner la Fête de la pêche au cours de l'été. Différents prix sous formes de bons d'achat étaient accordés pour l'occasion.

Depuis plusieurs années, la municipalité, de concert avec l'Association forestière de la Vallée-du-Saint-Maurice, distribue gratuitement à sa population plus de 1 000 petits arbres à être plantés sur notre territoire. Cette activité connaît un immense succès depuis ses débuts.

On se rappellera que depuis décembre 2010, la municipalité a une politique de gestion contractuelle afin d'assurer une saine concurrence entre les personnes et les entreprises voulant contracter avec elle.

Les étudiants de l'école Primadel peuvent compter durant l'année scolaire 2014-2015 sur un service de surveillance à l'hôtel de ville, après l'école, grâce à un partenariat Municipalité – Centre des Loisirs - O.P.P.

Dans le cadre du programme Culture à l'école, en collaboration avec le Ministère de la Culture, les jeunes de l'école Primadel s'unissaient pour la création d'une œuvre collective en vitrail non traditionnel.

Cette création esthétique et très originale, faite à partir de dessins d'enfants, sera installée sous peu dans la bibliothèque Roger-Fontaine. La municipalité a participé à ce projet pour un montant de 200 \$.

La Municipalité est membre de la Chambre de commerce de Mékinac, en 2014, sa cotisation est de 131 \$.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET ENTRETIEN 2014

Le tableau suivant illustre l'évolution de la situation projetée au 31 décembre 2014.

No règlement	Emprunt	Institution bancaire	Taux d'intérêt	Intérêts	Montant capital	Remboursement
93-125	Phase 1	Financière Banque Nationale	4,1%	2 202,75\$	97 900,00\$	100 102,75\$
95-151	Phase 11	Caisse pop Ste-Thècle-St-Adelphe	4,742%	2 330,00\$	17 600,00\$	19 930\$
95-151	Phase 11	Caisse pop Ste-Thècle-St-Adelphe	4,45%	876,66\$	9 700,00\$	10 576,66\$
96-161	Assainiss.	Caisse pop Ste-Thècle- St-Adelphe	2,71%	11 486,62\$	65 600,00\$	77 086,62\$
2011-270	Taxe d'accise	Financière Banque Nationale	2,10 %	6 839,80\$	133 100,00\$	139 939, 80\$
2012-279	Camion incendie	Banque Royale	2,71 %	3 339,00\$	14 600 \$	17 939,00\$

À noter que l'emprunt ayant trait au règlement 93-125 sera entièrement remboursé à la fin décembre 2014. Ce qui signifie que les propriétaires dont les services d'aqueduc et d'égout sont situés sur la phase 1 n'auront plus à rembourser la dette pour ces services. Cependant les contribuables situés sur la phase 2 (rues secondaires) auront à rembourser le reste de la dette affectant le règlement 95-151.

Pour ce qui est du règlement d'emprunt 2012-279 pour l'achat du camion incendie, il est payable par la Régie des incendies Centre Mékinac, par la participation de notre quote-part établie à 16% du budget total pour l'année 2014.

Compte tenu que la Cie Telus cessera d'offrir les services de téléavertisseur à compter du 31 mars 2015, à la grandeur du Canada, la Municipalité doit se tourner vers une nouvelle technologie pour la mise à niveau de la station d'opération de l'aqueduc municipal; elle a donc accepté la soumission de SCP Automation au montant de 2 500 \$.

Différentes situations font en sorte qu'à chaque année, nous devons procéder à des remboursements de taxes municipales ou de services : (loyer fermé, permis de démolition qui entraîne une baisse au rôle d'évaluation), et principalement notre programme de revitalisation (règl. 2009-261), ainsi qu'un nouveau programme de soutien à l'investissement (règl. 2012-278) qui remboursent sur une période de 5 ans, 100% de la taxe foncière générale des immeubles résidentiels, commerciaux, industriels ou agricoles nouvellement construits ou rénovés dans certains secteurs, dont la valeur est de 50 000 \$ et plus, etc.).

Un montant approximatif de 20 370 \$ sera remboursé cette année.

La Firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, procure à la Municipalité un service « Première Ligne » pour un montant annuel de 1 500 \$, lui permettant d'obtenir des renseignements ponctuels, d'ordre légal, tout au cours de l'année.

RÈGLEMENTS ADOPTÉS DEPUIS UN AN :

La municipalité a adopté six règlements depuis le 1^{er} novembre 2013 :

- 2013-284 Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2010-264, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux
- 2013-285 Règlement visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2014 et les conditions de perception
- 2014-286 Portant sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux, adopté sans modification
- 2014-287 Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2001-205 pour permettre la circulation des véhicules hors route (quads et motoneiges) sur certains chemins municipaux
- 2014-288 Portant sur la gestion du parc de planches à roulettes et des patins à roues alignées (skatepark) dans la municipalité de Saint-Adelphe
- 2014-289 Règlement concernant la prévention incendie

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

La municipalité entend privilégier le renouvellement et le maintien à niveau de ses infrastructures et équipements, avec un budget qui réponde aux attentes de la population et aux obligations municipales.

La Municipalité prévoit terminer l'année 2014 avec un léger surplus financier.

Afin de soutenir le développement économique local, la municipalité continuera à déployer tous les efforts afin d'attirer sur son territoire d'éventuels promoteurs dans sa zone industrielle, ainsi que dans la zone résidentielle pour des multi-logements; à promouvoir le programme de revitalisation avec différents partenaires afin de soutenir et encourager de nouvelles familles à s'établir dans notre municipalité et ce, pour développer le milieu et accroître notre population, en partenariat avec les organismes de développement du territoire.

Pour revitaliser la municipalité, la construction domiciliaire est autorisée depuis 2008 sur certains terrains situés dans le corridor de la rivière Batiscan et sur la rue du Moulin. Ce sont plus de 50 emplacements qui sont disponibles pour accueillir de nouvelles familles.

La qualité de notre environnement étant au cœur de nos préoccupations pour les générations actuelles et futures, la municipalité continuera à déployer tous les efforts afin d'encourager les citoyens à maintenir de saines habitudes environnementales : telles l'utilisation de l'éco-centre municipal pour les matières valorisables; la collecte des résidus verts; la collecte sélective aux deux semaines avec le bac réglementaire de 360 litres (vert ou bleu) fourni gracieusement par la municipalité de Saint-Adelphe; les cabas (sacs écolo) réutilisables; les dépôts pour les résidus verts, etc.

Pour recevoir une plus grande variété de matières valorisables, comme les résidus domestiques dangereux, les huiles usées, le bois, le métal, les appareils de technologie, la peinture, les médicaments, les batteries, etc., la municipalité a aménagé des espaces à l'éco-centre avec l'installation de quatre conteneurs accessibles de la fin avril au début novembre de chaque année.

Toutes ces mesures nous incitent à adopter un comportement responsable qui aura un impact durable sur notre environnement et notre milieu de vie.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015- 2016- 2017

Développement en bordure de la Batiscan :

Un Plan concept d'aménagement d'un site riverain situé près de l'Office municipal d'Habitation a été confié à la Firme Urbanex en 2013. Pour procéder à la confection de ce plan d'aménagement, la municipalité s'est vu octroyer une aide financière de 10 664 \$ du Pacte rural et de plus, un montant de 17 100 \$ du FSTD volet 1. Ce projet suivra son cours en 2015.

Service incendie :

Des améliorations à la caserne de pompiers sont nécessaires afin de rendre le bâtiment plus fonctionnel; à cet égard un montant d'environ 25 000 \$ y sera investi. À cette fin, des priorités d'intervention pour ces travaux ont été budgétées et réparties sur 3 ans depuis 2013.

La poursuite du schéma de couverture du risque d'incendie débuté en 2011, dont l'échéancier se termine en 2015, la formation des pompiers, l'achat d'équipements et les stratégies concourant à l'atteinte des objectifs de protection incendie, relèvent dorénavant de la Régie des incendies du Centre Mékinac, à laquelle nous versons une quote-part.

Étude de faisabilité

Une étude de faisabilité d'un projet d'abri sur la patinoire suivra son cours en 2015 afin d'offrir à notre population et aux organismes du milieu, un toit pour la pratique de sports ou la tenue d'événements en toutes saisons, à l'abri des intempéries, ou protégeant du soleil. La réalisation de ce projet est conditionnelle à l'obtention des subventions nécessaires à sa construction.

Au niveau de la voirie, des priorités d'intervention sont actualisées à chaque année, en fonction des budgets disponibles. Nous poursuivons des travaux de réfection sur notre réseau routier et nous ferons les revendications nécessaires auprès du Gouvernement du Québec pour faire reconnaître le tronçon de route « Rue du Moulin – St-Ubalde » comme route collectrice. De plus, nous poursuivons les représentations nécessaires pour la continuation des travaux d'amélioration de la Route 352 à St-Adelphe.

Coûts

Les dépenses prévues dans le Plan triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront revues durant l'année où seront réalisés les projets et peuvent varier selon les fluctuations du marché et la hausse des coûts.

CONCLUSION

Je vous ai présenté les dossiers sur lesquels le conseil municipal s'est penché au cours de l'année 2014. Un bilan des activités et des réalisations vous est présenté sur le site WEB de la municipalité : www.st-adelphe.qc.ca et mensuellement, à l'intérieur du journal « Le Reflet municipal ».

Avant de terminer, je tiens à remercier très sincèrement pour leur soutien et leur collaboration les personnes suivantes:

Grand Merci à:

Marianne Jacob, Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis, Line Lapointe et Jean Baillargeon membres du conseil municipal; avec qui j'apprécie grandement travailler au sein du conseil municipal.

Merci aux employé(e)s de la municipalité :

Daniel Bacon directeur général, Gisèle Thiffault directrice adjointe; Christian Trudel journalier, Dany Lapointe inspecteur municipal.

Des remerciements tout particuliers s'adressent à Madame Thérèse Gagnon qui, après avoir travaillé pendant 16 ans à l'entretien des locaux de l'hôtel de ville, a pris une retraite bien méritée en avril 2014.

Mes remerciements à M. Roman Pokorski, bibliothécaire, ainsi qu'à Annie Labranche, à Danielle Delisle et à Bernita Tétrault qui donnent de leur temps à la bibliothèque.

Merci aux employé(e)s du Service incendie et aux Premiers Répondants:

Marie-Noëlle Roberge, Steve Delisle, Daniel Bordeleau, Steve Bureau, Dave Denis, Guy Douville, Sylvain Gagnon, Guy Germain, Jonathan Roberge, Jean-Guy Rodrigue, Médéric Blanchet et Vincent Lambert.

Mes remerciements s'adressent également au Comité consultatif en urbanisme: Gilles Roberge, Sylvain Gagnon, Jean Guy Rodrigue, François Douville et Michel Denis.

Merci au responsable du site Web et des transcriptions sur le panneau électronique : Yves Couffin.

Merci à Frédéric Gauthier préposé à l'éco-centre.

Merci à Don Bannister pour sa disponibilité et l'aide technique offerte (power point, photos...) lors de nos rencontres ou rassemblements.

Remerciements à ceux et celles qui apportent une aide au sein du Centre des loisirs.

Merci au nombreux bénévoles qui siègent au sein des institutions, sur les organismes municipaux et les associations locales : FADOQ, Société d'histoire, St-Adelforce, Fabrique, École Primadel, O.P.P., Comité des aînés, C.A.C.I., H.P.R., etc..., et à toutes les personnes qui siègent sur les comités non susmentionnés, mais dont le travail discret contribue au rayonnement de notre milieu de vie.

Merci aux bénévoles de l'entretien de la patinoire : André Jacob, Guy Cossette, Sylvain Fraser, Jacques Gauthier et Michel Labranche.

Grand merci à vous tous pour le travail que vous exécutez avec professionnalisme, tant sur le plan technique, administratif, ou social.

Enfin merci à vous, gens d'ici, pour la confiance que vous nous témoignez.

Soyez assurés chères concitoyennes, chers concitoyens, que les membres du conseil municipal ne négligeront aucun effort pour assurer une saine gestion des fonds publics. Dans ce contexte, les membres du conseil feront les représentations nécessaires pour maintenir un cadre de vie de qualité, fondé sur des valeurs humaines et des besoins essentiels.

Enfin, j'invite la population à venir assister à la séance extraordinaire qui se tiendra en décembre 2014, pour la présentation et l'adoption du budget de l'année 2015. Un avis public paraîtra 8 jours à l'avance pour vous informer du jour et de l'heure de la tenue de cette séance.

Paul Labranche, Maire

3 novembre 2014